

Isère

ISÈRE

Le moustique tigre, un irritant envahisseur difficile à déloger

Clément GRILLET



La carte ci-dessus présente les communes faisant partie du périmètre d'intervention de l'Eirad en 2020. En orange apparaissent les cinq dernières communes intégrées. En gris, les autres communes concernées. Infographie Le DL Considéré comme une espèce invasive, le moustique tigre a colonisé une grande partie de la région et de l'Isère. Photo Pixabay

C'est une espèce invasive désormais bien installée en Isère : le moustique tigre. Alors que les beaux jours font leur retour, l'insecte commence lui aussi à réapparaître. Le département, les communes et les particuliers doivent se montrer vigilants.

Le retour des beaux jours s'accompagne aussi de celui de bestioles en tous genres, qui ne sont pas toujours très appréciées. Parmi ce bestiaire d'insectes, le moustique est loin d'avoir la cote et l'un d'eux fait plus particulièrement l'unanimité contre lui. Son nom ? *Aedes albopictus*, ou moustique tigre pour les intimes. Une petite bête dont la mauvaise réputation n'est plus à faire et pour cause.

Considéré comme une espèce invasive, il a colonisé une grande partie de l'Hexagone, dont l'Isère, ainsi que huit autres départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

« Le département de l'Isère compte 133 communes colonisées définitivement par le moustique tigre », informe la préfecture. « Il s'agit principalement des territoires de l'agglomération grenobloise, du Grésivaudan, de l'ouest et du nord du département. Et la colonisation se poursuit. »

« On observe les premiers adultes dès fin avril ou début mai, selon les températures », explique Christophe Bellet, entomologiste à l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (Eirad). « Cette année, le début du mois d'avril est relativement frais, ce qui pourrait avoir une légère incidence. Dans notre région, le pic de densité se tient entre août et septembre, voire jusqu'à mi-octobre. »

Pour lutter contre cette envahissante bestiole, les compétences sont partagées. « Dans les zones de lutte contre les moustiques, le conseil départemental et les communes adhérentes au dispositif de démoustication peuvent lancer des campagnes ciblées pour diminuer les densités de moustiques quand ceux-ci deviennent source de nuisances pour les populations », précise la préfecture. Les communes ont aussi une mission d'information auprès de leurs habitants.

Les actions de démoustication sont menées par l'Eirad, dans un périmètre défini par arrêté préfectoral et sur demande du Département. En 2020, ce périmètre comptait 62 communes. Cette même année, « 400 000 euros ont été dépensés respectivement par les communes et le Département pour ces actions », indique le conseil départemental.

L'enjeu principal est enfin d'impliquer les particuliers, dont la vigilance est indispensable. L'objectif : éliminer toutes les eaux stagnantes en milieu urbain, en couvrant ou vidant tous les récipients pouvant en contenir car c'est là que se développent les larves.

D'autant que les textes réglementaires autorisent uniquement la destruction des larves de moustiques par un traitement biologique, les pesticides ne pouvant être utilisés qu'en cas d'arboviroses* détectées. « Si tout le monde suit les recommandations, on peut arriver à maîtriser les populations de moustiques tigres, estime Christophe Bellet. Mais je parle bien de régulation et non d'éradication. »

* Maladies dues à des arbovirus.

• 21 cas de dengue en Isère en 2020

Si la vigilance est si grande, c'est parce que le moustique tigre peut être le vecteur de graves maladies virales. « S'il est contaminé, il peut transmettre des arboviroses comme la dengue, le chikungunya ou le virus du Zika », rappelle l'Agence régionale de santé

(ARS) d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi en 2020, « 66 cas confirmés de dengue ont été signalés » dans la région selon l'ARS, dont 21 en Isère.

Un cas confirmé de chikungunya a également été détecté, mais dans le Puy-de-Dôme. Il faut toutefois préciser qu'il s'agit de cas importés, le moustique tigre n'étant pas directement à l'origine de la maladie. Il devient vecteur après avoir piqué des personnes infectées lors d'un séjour à l'étranger ou en outre-mer.